

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70 du 21 janvier 1961 :

n° 70

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

21 janvier 1961

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro

31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Le Comité Supérieur des programmes de la Radiodiffusion de Radio-Djibouti est ainsi composé, sous la Présidence du Chef du Territoire, représentant de l'Etat : M. le Vice-Président du Conseil de Gouvernement : M. le Ministre des Affaires Intérieures ; MM. Daher Aden et Obsie Bœuh, représentants des auditeurs de langue somalie : MM. Barkat Gourat et Moussa Boka, représentants des auditeurs de langue afar : M. Ali Taher, représentant des auditeurs de langue arabe ; MM. Soulier et le capitaine Lagaïllarde, représentants des auditeurs de langue française. Le Comité Supérieur des programmes de la Radiodiffusion se réunira sur convocation de son Président.